Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260518-D_2026_55-DE

N° 2026-55 **18/05/2026**

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Objet : Avenant n°1 Bail Précaire - Société E-Bike Solutions pour l'Atelier Relais 20 - Bâtiment 5 situé 9 rue de Briangaud - Parc d'Activités de Briangaud à REDON (35600)
Annexe : Avenant

Le Président de REDON Agglomération,

Un bail précaire a été mis en place entre REDON Agglomération et la société E-Bike Solutions.
Le bail est lié à l'exécution des prestations issues du marché public M2025044, notifié le 29 décembre 2025, par lequel REDON Agglomération a confié à la société E-Bike Solutions, l'exploitation et la gestion du service de location de vélos à assistance électrique « RED » pour le compte de REDON Agglomération, comprenant la réception et la réparation de la flotte de matériel, ainsi que l'accueil des usagers.

L'occupation a débutée le 24 mars 2026 dans les locaux situés l'Atelier Relais 20 - Bâtiment 5 situé 9 rue de Briangaud - Parc d'Activités de Briangaud à REDON (35600) pour une surface de 220,50 m².

Dans le marché il est indiqué que : « le titulaire bénéficiera, pour l'exercice des missions du service, de locaux proches de la centralité de Redon, propriété de REDON Agglomération. Les loyers sont pris en charge par REDON Agglomération ». Il n'y a donc pas lieu de facturer les loyers à l'entreprise E-Bike Solutions et de modifier les articles du bail en conséquence.

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant la possibilité de déléguer certaines attributions au Président ;

VU la délibération n°2023_01 du 30 janvier 2023 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Exécutif.

PAR CES MOTIFS
DECIDE

- **de modifier les articles 6, 7 et 8 du bail précaire,**
- **les autres conditions générales du bail précaire demeurent inchangées,**
- **d'intervenir à la signature de l'avenant n°1.**

Christophe BIDAUD
le 18/05/2026 09:48:47 +02:00

Pour le président et par délégation,
Christophe BIDAUD
Directeur général

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34